

**L'expérience de l'investissement direct étranger en Algérie
(Étude de cas de: FERTIAL ANNABA)**

Yacine NECHMA⁽¹⁾ Pr. Rida DJAOUAHDOU⁽²⁾

1-école supérieure des sciences de gestion ANNABA, nechmayacine@yahoo.fr

2- Université Baji Mokhtar – Annaba, r.djaouahdou@gmail.com

Soumis le : 07/02/2016

Révisé le : 23/11/2016

Accepté le: 28/11/2016

Résumé

Depuis l'indépendance, l'Algérie a montré sa volonté d'attirer les investissements et les capitaux étrangers, ceci est affirmé dans les différentes lois, relatives à l'investissement. A travers cette étude, on va présenter et analyser la politique d'attractivité d'investissement direct étranger en Algérie et les avantages fiscaux accordés, ainsi présenter le cas de l'entreprise « FERTIAL Annaba » en raison de son importance au niveau national et international.

Mots-clés: *Investissement, investissements direct étrangers, politique d'attractivité, incitations fiscales.*

**The experience of foreign direct investment in Algeria
(Case study: FERTIAL ANNABA)**

Abstract

Since independence Algeria has shown its willingness to attract investment and foreign capitals, this is stated in the various laws relating to investment. The aim of this article is to identify the main determinants of foreign investment and to assess the attractiveness policy in Algeria, and it is because of its importance at the national and international level that we have chosen FERTIAL as a case study of FDI from others existing in Algeria.

Key words: *Investment, foreign direct investments, political attractiveness, tax incentives.*

**تجربة الاستثمار الأجنبي المباشر في الجزائر
دراسة حالة مجمع - فرتيال عنابة -**

ملخص

أظهرت الجزائر منذ الاستقلال عن استعدادها وإرادتها في جذب الاستثمارات و رؤوس الأموال الأجنبية، حيث اتضح ذلك جليا من خلال إصدارها لعدة قوانين محفزة ومتعلقة بالاستثمار. سيتم في هذه الدراسة عرض وتحليل سياسة استقطاب الاستثمار الأجنبي المباشر في الجزائر ومختلف التحفيزات الجبائية الممنوحة، بما في ذلك عرضا للدراسة الميدانية التي أجريت على مستوى مؤسسة "فرتيال عنابة" باعتبارها من أهم المؤسسات الرائدة في هذا المجال و لما لها من مكانتها الكبيرة على المستوى الوطني والدولي .

الكلمات المفاتيح: *الاستثمار، الاستثمار الأجنبي المباشر، سياسة الاستقطاب، التحفيزات الجبائية.*

Auteur correspondant : Yacine NECHMA, nechmayacine@yahoo.fr

Introduction

La mondialisation des économies a engendré un processus dans lequel les IDE (investissements directs étrangers), occupent une place centrale et la notion d'attractivité des territoires s'attache donc à la capacité d'attirer les investissements étrangers, et pérenniser leurs installations.

Il est, donc, clair, qu'il ne peut y avoir de développement sans croissance, ni de croissance sans investissements, et c'est sur l'investissement que repose l'espoir surtout pour les pays en retard, de déclencher et retenir cette croissance.

De ce fait l'Algérie, l'un des pays promouvant les IDE (un des investissements internationaux les plus convoités), a mis en œuvre une politique qui vise à attirer les investisseurs directs étrangers.

Pour cela, notre travail de recherche vient pour répondre à cette problématique : Est ce que la politique de promotion et d'attractivité de l'investissement en Algérie a eu l'effet attendus sur l'investissement direct étranger ?

Problématique choisie :

L'attractivité est une question complexe. L'investisseur étranger peut être influencé par un ensemble de facteurs, qu'en est-il du cas algérien ?

Et c'est autour des éléments de la problématique évoquée ci-dessus que s'articulera notre recherche en tenant de répondre aux questions intermédiaires suivantes :

- ✓ Qu'est ce que les (IDE) ?
- ✓ Quels sont les effets de cette politique notamment le dispositif fiscal et institutionnel mis en place, sur les flux d'IDE en Algérie ?
- ✓ La politique d'attractivité est-elle suffisante pour attirer les investissements étrangers ? qu'en est-il du cas « FERTIAL Annaba » ?

I. Principaux concepts et définitions

La notion des IDE a subi de profondes modifications au fil du temps, elle est passée d'une définition traditionnelle qualifiant les IDE comme transfert de capitaux à celle d'une définition plus contemporaine qui prend en considération plusieurs paramètres permettant de le différencier des autres formes d'investissement.

Pour éclaircir cette notion, nous présenterons dans cette partie quatre principaux points :

- ✓ Définitions des IDE;
- ✓ L'attractivité des investissements directs étrangers ;
- ✓ La politique de promotion des IDE en Algérie ;
- ✓ Evolution des IDE.

1- Définitions des IDE

Les investissements directs à l'étranger, ou investissements directs étrangers (IDE en abrégé, traduction de l'acronyme anglais FDI pour Foreign Direct Investment), également appelés investissements directs internationaux (IDI).

Il y a plusieurs définitions de l'IDE parmi lesquelles nous présentons quelques unes :

▪ Définition de l'OCDE :

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) définit l'investissement direct étranger ainsi : « L'investissement direct étranger traduit l'objectif d'une entité résidant dans une économie autre que celle de l'investisseur -entreprise d'investissement direct- à obtenir un intérêt durable et une influence notable sur la gestion de l'entreprise »⁽¹⁾.

▪ Définition donnée par le FMI :

Le Fond Monétaire International situe l'IDE à travers son manuel de la balance des paiements par la définition suivante :

« L'investissement direct confère le contrôle ou une mesure d'influence importante et tend à être associé à une relation durable, les investisseurs directs peuvent fournir, outre des

capitaux, des contributions supplémentaires sous forme de savoir-faire, de technologie, de compétences managériales et commerciales »⁽²⁾.

▪ Pour une autre définition qui n'est pas loin de celle que nous venons de voir : « Dans le cas de l'investissement direct étranger, l'investisseur acquiert directement un droit de créance ou un droit de propriété »⁽³⁾.

▪ **La Définition de l'IDE en Algérie :**

La vision que porte l'Algérie sur l'IDE est différente des autres puisqu'elle fait une distinction entre l'investissement direct et l'investissement mixte.

✓ L'investissement est direct lorsqu'il est financé et réalisé en totalité par une ou plusieurs personnes physiques et /ou morales non résidentes en Algérie.

✓ L'investissement est mixte lorsqu'il est financé et réalisé par une ou plusieurs personnes physiques et /ou morales non résidentes en association, dans le cadre d'une société de droit algérien créée avec un ou plusieurs partenaires locaux, choisis librement parmi les personnes morales, publiques ou privées résidentes .

Le pourcentage de participation en capital de société mixte est déterminé librement par les associées, la loi n'impose aucun seuil⁽⁴⁾.

La Définition retenue dans notre étude :

Les investissements directs étrangers (IDE) désignent les investissements par lesquels des entités résidentes d'une économie acquièrent ou ont acquis un intérêt durable dans une entité résidente d'une économie étrangère et qui détiennent au moins 10 % du capital ou des droits de vote d'une entreprise résidente d'un pays autre que le sien. Notons que dans notre définition la société mixte est considérée comme un IDE.

Nous notons que les « investissements en portefeuille » se distinguent des investissements « directs » car ils obéissent à une simple motivation de placement, sans intention d'intervenir dans la gestion de l'entreprise.

▪ **Formes des IDE :**

L'investissement direct étranger (IDE) peut se faire selon deux modalités principales, la construction d'un site de production (on parle alors d'investissement Greenfield) ou le rachat d'un site de production existant (on parle alors d'une fusion et acquisition internationale).

L'OCDE reprend fréquemment dans ses analyses une distinction selon la forme des IDE. Pour se constituer un réseau de filiales à l'étranger, l'investissement peut⁽⁵⁾ :

Soit créée une filiale entièrement nouvelle, avec l'installation de nouveaux moyens de production et le recrutement de nouveaux employés. On parle alors d'IDE de création (Greenfield investment).

Soit acquérir une entité étrangère déjà existante, dans ce cas, l'IDE d'acquisition se traduit principalement par un transfert propriété des titres de la filiale acquise. Cette catégorie est également connue sous le terme anglais (Brownfield investment).

Ainsi, les IDE peuvent se présenter sous différentes formes, à savoir :

✓ La création de filiales ;

✓ Les fusions-acquisitions ;

✓ Les joint-ventures (Son principe étant simple, une entreprise locale crée en commun avec une entreprise étrangère, une société mixte, dont elles détiennent le capital dans des proportions voisines 50/50 à 60/40)

✓ Les nouvelles formes d'IDE, telles que : les licences et les franchises, la sous-traitance, la concession de réseau public, le contrat de partage de la production.

2 - L'attractivité des investissements directs étrangers :

L'attractivité d'un territoire est un concept et une mesure multidisciplinaire au carrefour de l'économie du développement, de l'économie financière, cette mesure vise à quantifier et comparer l'attrait relatif des différents territoires concurrents pour des flux d'investissements « rares »⁽⁶⁾, en les évaluant quantitativement et qualitativement sur une série de variables

telles que le taux d'imposition, le rapatriement des capitaux, la qualité de la main d'œuvre, la stabilité politique .

2.1- Définition d'une politique d'attractivité des IDE:

On définira cette dernière comme l'ensemble des comportements publics ou collectifs, ayant pour objectif de modifier les règles, les normes des agents économiques dans le but d'accroître la valeur ajoutée créée nationalement à long terme sur un territoire considéré.

La politique d'attractivité comporte plusieurs étapes. En premier lieu, elle concerne la mise en place du cadre macro-économique et macro-institutionnel qui détermine la qualité de l'environnement des entreprises. En second lieu, il s'agira de satisfaire au mieux les priorités formulées par les investisseurs qui sont déterminants dans la construction des avantages compétitifs de localisation par rapport aux autres territoires. Enfin, une fois ces deux étapes menées à bien, il sera alors possible de définir une stratégie de promotion des investissements composée elle-même d'une variété de technique.

Aussi, deux types de politique d'attractivité peuvent être distingués, tout d'abord ⁽⁷⁾ :

- les actions prenant les mêmes canaux que la politique économique menée au niveau national. Ces politiques peuvent avoir, entre autres objectifs, l'amélioration de l'offre des caractéristiques du territoire national et regroupe l'ensemble des mesures ayant pour objectif d'améliorer le climat des affaires, ou encore le climat des investissements.

- L'autre versant de la politique de l'attractivité est constitué par les politiques de promotion du territoire dont la priorité est d'attirer ou de conserver des investisseurs qu'ils proviennent ou non du territoire national. Notons toutefois que ces deux versants de la politique de l'attractivité ne sont pas exclusifs l'un de l'autre car avant de pouvoir mettre en place une politique d'attraction des investissements, le territoire en question doit d'abord répondre à des caractéristiques préalablement mises en œuvre par des politiques nationales. Plus important encore, une politique d'attractivité nécessite la compréhension du processus d'investissement étranger et de sa localisation.

2.2- Mesure et conditions nécessaires à l'attractivité d'un pays :

Les instituts privés comme publics concernés tardent à mettre en place un instrument de mesure réaliste de l'attractivité d'un pays, néanmoins il existe des indicateurs ex-post pour caractériser l'attractivité d'un pays. Il en est ainsi des flux d'IDE considérés comme l'un des instruments majeurs de mesure ex-post de l'attractivité. Cependant, ces outils d'analyse sont partiellement révélateurs de l'attractivité d'un pays.

- Mesure ex-post de l'attractivité d'un pays :

La CNUCED (La Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement qui est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale des nations unies) publie chaque année un classement des pays en fonction de leur attractivité, ce classement est obtenu par le croisement de deux indicateurs :

✓ L'indicateur de performance en termes d'investissements entrants (IPIE) dont la formule est :

Formule N° 1

Calcul de l'Indicateur de Performance d'Investissements Entrants (IPIE)

$$IPIE = \frac{\frac{IDE \text{ entrants dans le pays à l'année } t}{IDE \text{ dans le monde à l'année } t}}{\frac{PIB \text{ du pays à l'année } t}{PIB \text{ mondial à l'année } t}} \times 100$$

Source: CNUCED, world investment report 2005, unites publication, New York et Genève, 2006.

✓ Et l'indicateur du potentiel d'attractivité en termes d'investissements entrants (IPAIE) résultat de plusieurs facteurs mesurant l'attractivité d'un pays pour les IDE. L'indicateur de potentiel est une moyenne simple de ces 12 indicateurs. Plus cet indicateur tend vers 1 et plus

le pays est considéré comme attractif pour les entreprises multinationales. Plus l'indicateur tend vers 0 et moins le pays est considéré comme attractif.

Parmi les 12 variables composant l'indicateur du potentiel d'attractivité: Le PIB par habitant; C'est un indicateur de la demande et son potentiel de clients. Plus le PIB par habitant est élevé, plus le pays attire des IDE destinés à produire des biens et services innovants et le taux de croissance du PIB/habitant des 10 années précédentes : en effet la CNUCED estime que les multinationales se basent sur la croissance passée du pays pour évaluer la croissance future.

Le croisement de l'indicateur de performance en termes d'investissement entrant avec l'indicateur du potentiel d'attractivité permet d'obtenir le tableau suivant :

Tableau N° 1 : Comparaison de la performance des pays en termes d'IDE avec leur potentiel d'attractivité

	Performance élevée 100 IPIE>50	Performance médiocre 50 IPIE>0
Fort potentiel 1 IPIE>0,5	Peloton de tête	En dessous du potentiel
Faible potentiel 0,5 IPIE>0	Au-dessus du potentiel	Peloton de queue

Source: CNUCED, <http://www.unctad.org> (consulté le 17/09/2015 à 23h15).

Le tableau N°1 fait apparaître quatre catégories de pays :

- ✓ Les pays du peloton de tête: ce sont les pays qui ont à la fois un potentiel et des résultats élevés.
- ✓ Les pays du peloton de queue: ce sont les pays qui ont à la fois un faible potentiel et de faibles résultats.
- ✓ Les pays en dessous de leur potentiel : ce sont les pays qui n'utilisent pas pleinement leur potentiel d'attractivité.
- ✓ Les pays au-dessus de leur potentiel: ce sont les pays qui ont un faible potentiel mais qui réussissent néanmoins à attirer des investissements étrangers plus que la moyenne.

Ce classement permet aux pays de se positionner et d'élaborer les politiques appropriées afin d'améliorer leur position dans le classement, il permet ainsi de faire ressortir la position de chaque pays par rapport à son potentiel.

Outre les flux d'IDE, il existe d'autres mesures ex-post de l'attractivité :

- ✓ Les FATS (Foreign Affiliates Trade Statistics) inward : mesurant l'impact sur une économie des entreprises résidentes filiales d'une entreprise étrangère.
- ✓ La part des groupes étrangers dans les effectifs d'un pays et dans sa valeur ajoutée.
- ✓ Le nombre d'investissements étrangers en termes de projets réalisés.

En plus de ce que révèlent les indicateurs ex-post sur l'attractivité d'un pays, d'autres informations permettent de cerner les forces et faiblesses d'un pays en matière d'attractivité des IDE.

▪ **Conditions nécessaires à l'attractivité :**

En plus des pré-conditions de l'attractivité réunies; (La stabilité politique et économique, la taille et le taux de croissance du marché, la réglementation et la fiscalité, les financements et les infrastructures, la main d'œuvre et le marché du travail...etc.), au pays de s'atteler à renforcer les conditions nécessaires qui lui permettront d'appartenir aux deux premiers cercles des économies les plus attractives :

- ✓ L'existence d'un tissu d'entreprises locales performantes ;
- ✓ L'existence d'un environnement favorable à l'innovation ;
- ✓ Les programmes de privatisation et la libéralisation des marchés ;
- ✓ Les considérations géographiques et culturelles ;

- ✓ Création d'organisme de promotion ;
- ✓ L'adhésion à une zone d'intégration régionale.

2.3- Attractivité : les forces et les faiblesses en Algérie

L'Algérie possède des atouts indéniables en termes de richesses naturelles, en particulier énergétiques, d'un marché de taille significative, d'une position géographique enviable, d'une main d'œuvre abondante quoique insuffisamment qualifié par rapport aux besoins de l'économie mondiale. D'autres éléments peuvent accroître l'attractivité de l'Algérie aux yeux des investisseurs étrangers, il peut s'agir des infrastructures dont elle dispose, de son programme de privatisation aussi bien que l'existence de secteurs d'activité présentant un important potentiel d'avenir.

Bien que l'Algérie ne soit pas dépourvue d'atouts, elle souffre de ses faiblesses ; hors du secteur des hydrocarbures, dont elle demeure largement dépendante au niveau de sa croissance, cette dépendance qui ne s'atténue pas au fil des ans, la stabilité du cadre macroéconomique qui reste trop sensible à la volatilité des prix des hydrocarbures ainsi que :

- ✓ L'existence d'un important secteur informel ;
- ✓ Difficulté d'accès au foncier industriel ;
- ✓ Le financement bancaire et l'inexistence d'un marché de capitaux à risque ;
- ✓ La généralisation de la corruption.

Ajouté à cela, la multitude des procédures exigées par les administrations associées à la lourdeur de l'appareil administratif lui-même et la multiplicité des interlocuteurs, sont autant de raisons qui repoussent la décision d'investir dans le pays.

3 – La politique de promotion des IDE en Algérie

Soucieuse de promouvoir l'investissement, l'Algérie n'a pas cessé de s'ingénier à concevoir un cadre juridique attractif, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été édictés par les autorités Algériennes en vue de donner une nouvelle impulsion aux investissements étrangers.

La politique fiscale se trouve parmi les instruments les plus utilisés dans le processus de réformes engagés par l'Algérie, les avantages et les mesures fiscales incitatives à l'investissement sont issus soit :

3.1- Avantages fiscaux accordés au développement de l'investissement

La législation Algérienne prévoit différents régimes en faveur de l'investissement, selon l'article 9 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement et complété et rédigé dans la loi de finance complémentaire 2010, cette ordonnance prévoit deux régimes d'octroi des avantages fiscaux, un régime général et un autre dérogatoire ⁽⁸⁾.

3.2- Les organes chargés de la promotion des investissements

En plus de garanties accordées aux investissements, La promotion nécessite à elle seule une stratégie plus sophistiquée, plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que se soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères.

- Le conseil national de l'investissement (CNI) :

Le conseil national de l'investissement exerce auprès du ministre chargé de la promotion des investissements; il est placé sous l'autorité du chef du gouvernement.

Il a pour mission l'étude de questions liées à la stratégie des investissements et à la politique de soutien aux investissements, de l'approbation des conventions portant sur les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale.

- L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) :

Est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui a pour mission d'assurer la promotion, le développement et le suivi de l'investissement.

- Le guichet unique (G.U) :

Le guichet unique est un organe au sein de la structure de (ANDI) qui regroupe le représentant local de l'ANDI ainsi que les administrations et les organismes concernés par l'investissement, le guichet unique veille à la mise en œuvre des simplifications et allègements des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets. D'autre part, l'offre d'assiette foncière s'effectuera à travers la représentation au niveau du guichet unique décentralisé des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement ⁽⁹⁾.

▪ Fonds d'appui à l'investissement :

L'ordonnance 01/03 du 20 août 2001 suscitée a créé un fonds d'appui à l'investissement sous forme d'un compte d'affectation spéciale. Ce dernier est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'état dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

4- Evolution des IDE :

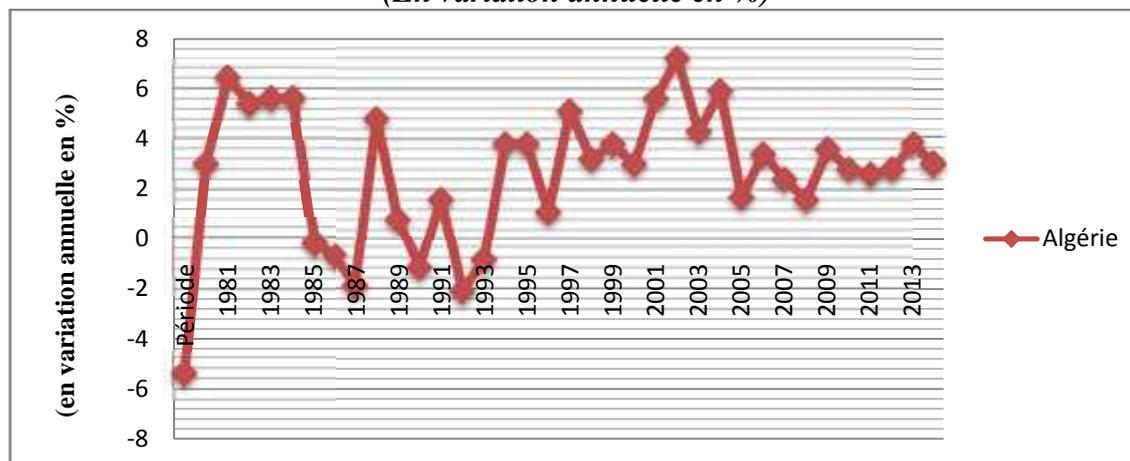
L'Algérie, tout autant que les autres pays en développement, consciente du manque de sources de financement de l'économie s'est inscrite dans la perspective d'attractivité des IDE, Ainsi cette partie sera consacrée à l'analyse de l'évolution des IDE en Algérie ainsi qu'un aperçu comparatif des recettes fiscales aux autres pays du Maghreb notamment le Maroc et la Tunisie.

4.1- IDE en Algérie état des lieux :

4.1.1- Croissance du PIB :

La croissance annuelle du Produit intérieur brut (PIB) en % représente la variation relative d'une période à une autre du volume du PIB en dollars constants d'une année de référence. Elle reflète l'augmentation (ou la baisse dans le cas d'une croissance négative) du niveau d'activité économique dans un pays. Il s'agit d'un indicateur souvent retenu lorsque l'on veut faire des prévisions à court et à moyen terme sur la situation économique d'un pays.

Graphique N°1 : Croissance du PIB en Algérie
(En variation annuelle en %)



Source : <http://donnees.banquemondiale.org/pays/Algérie> (consulté le 09/05/2015 à 21h43).

Le PIB, indicateur souvent utilisé pour évaluer le développement économique et social, nous constatons la volatilité de la croissance économique, cependant ces résultats sont étroitement liés au fait que l'industrie pétrolière représente la majeure partie des recettes économiques de l'Algérie et dont elle demeure largement dépendante.

Comme on le constate, le taux de croissance de l'économie algérienne reste particulièrement faible. Ce taux est complètement décalé par rapport aux prévisions qui sont

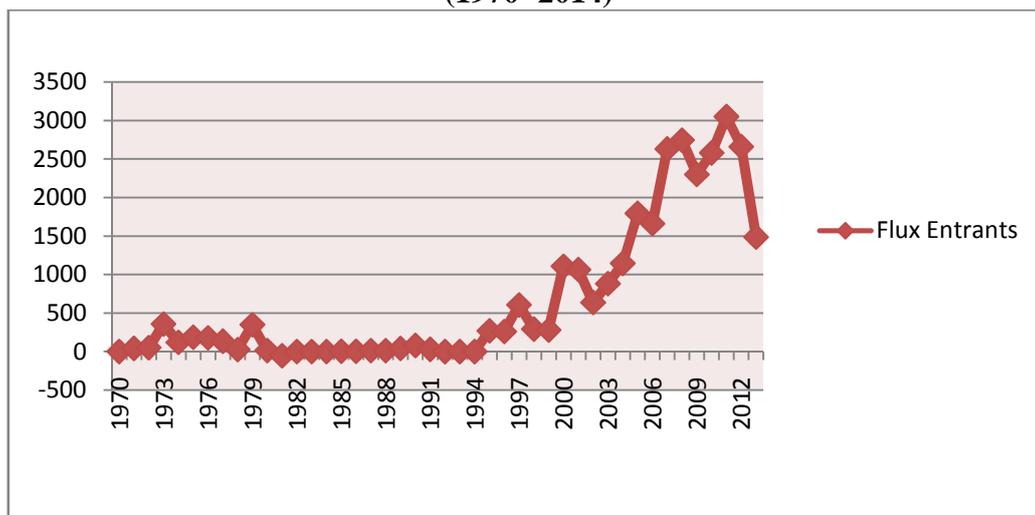
faites chaque année Pour l'ensemble de la période 1961-2014, on enregistre une moyenne annuelle de 3,84.

4.1.2- Flux des investissements directs étrangers (Entrants et Sortants)

L'investissement reste un des principaux moteurs de croissance du pays, les graphiques ci-dessous, reprennent le flux des investissements directs étrangers entrants et sortants en Algérie.

D'après le graphique N°02, nous observons trois étapes qui caractérisent l'évolution des IDE en Algérie :

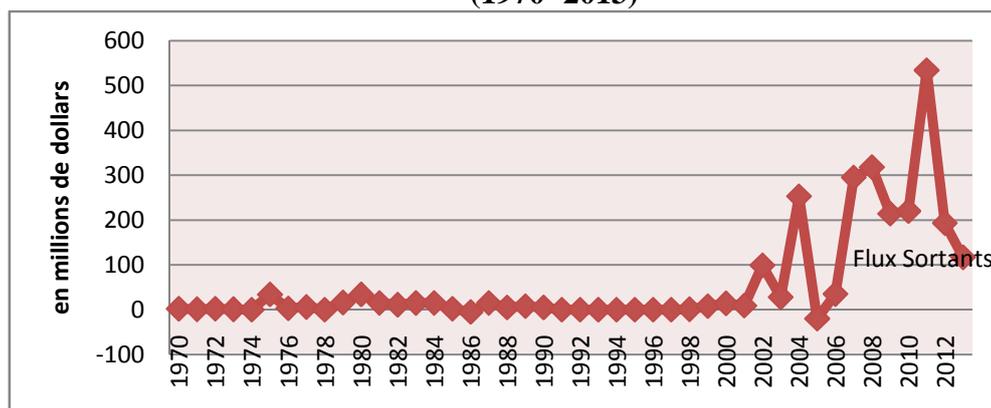
Graphique N° 2 : Flux des investissements directs étrangers Entrants (1970- 2014)



Source : <http://unctadstat.unctad.org> (consulté le 09/05/2015 à 21h47)

- ✓ la première période (1970-1980): Durant cette période les IDE se sont caractérisés par une évolution instable, qui s'explique par l'entrée et la sortie des entreprises étrangères du secteur des hydrocarbures. Cependant, l'enregistrement d'un flux d'IDE négatifs en 1971, correspond à un désinvestissement de la part des firmes étrangères suite à la décision de la nationalisation partielle des hydrocarbures, prise en Février 1971.
- ✓ La deuxième période (1980-1994): Cette phase se caractérise par une quasi-absence de l'IDE. En effet, les divers gouvernements de cette période, réticents à toute intervention étrangère, ont en outre remis en cause le plan (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme ambitieux d'investissement.
- ✓ La troisième période (A partir de 1995): Cette période est marquée par la reprise des flux d'investissement qui résultent principalement de la mise en place des réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'Etat dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé.

Graphique N°3 : Flux des investissements directs étrangers sortants (1970- 2013)



Source : <http://unctadstat.unctad.org> (consulté le 09/05/2015 à 21h47)

La faiblesse des flux d'IDE sortants algériens est imputable à l'obligation pour les opérateurs économiques algériens de disposer d'un agrément préalable de la Banque d'Algérie pour tout investissement à l'étranger.

4.2- Aperçu comparatif des recettes fiscales aux autres pays du Maghreb (Maroc et la Tunisie)

Une étude récente du FMI pointe les faibles performances des recettes et régimes fiscaux des pays du Maghreb comme le montre le tableau N°2, le caractère prédominant de la fiscalité pétrolière dans les recettes de l'Etat Algérien (environ 60% des rentrées fiscales)

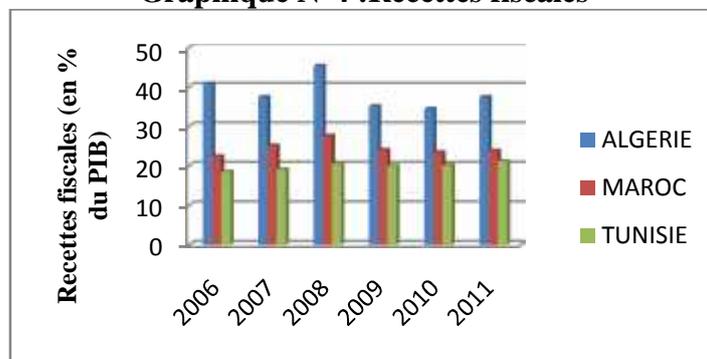
Tableau N°2 Recettes fiscales (en % du PIB) (2006-2011)

période	ALGERIE	MAROC	TUNISIE
2006	40,8	22,4	18,5
2007	37,4	25,1	19,1
2008	45,3	27,6	20,5
2009	35,1	24,0	20,0
2010	34,4	23,4	20,1
2011	37,4	23,8	21,1

Source: Banque mondiale <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur> à 21h43).

(consulté le 09/05/2015

Graphique N°4 :Recettes fiscales



Source: conçu par les chercheurs à partir de la base de données de la Banque mondiale

II- L'attractivité des IDE (cas FERTIAL Annaba – Algérie) :

1- Historique de l'industrie des engrais en Algérie

FERTIAL SPA, est une société anonyme par actions de droit Algérien. La société sous sa forme actuelle est issue d'un accord de partenariat signé le 04 août 2005, entre l'entreprise publique économique (EPE) ASMIDAL, société publique de droit Algérien et le groupe espagnol Grupo Villar Mir (GVM) dans le cadre d'un projet de développement d'activités de production de fertilisants en Algérie, ils détiennent respectivement 34 % et 66 % du capital.

Le siège de la société est situé dans la ville d'Annaba, à l'est de l'Algérie.

L'outil de production est installé sur deux sites industriels à Annaba et Arzew près de la ville d'Oran⁽¹⁰⁾.

1.1- Présentation de l'actionnaire majoritaire

Group Villar Mir est un holding espagnol de 21 filiales spécialisées dans de nombreuses activités liées notamment à la fabrication d'engrais et de fertilisants agricoles.

Le groupe affiche une croissance de 20% par an et un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards d'euros pour le seul exercice de 2008. Grupo Villar Mir emploie plus de 23000 personnes dont 56% travaillent hors de l'Espagne et plus de la moitié de ses bâtiments et équipements se trouvent à l'étranger.

Fertiberia, une de ses filiales, est la première entreprise productrice d'ammoniac, d'engrais et de fertilisants agricoles en Espagne et deuxième dans toute l'union européenne.

Filiales du groupe Villar Mir :

- Fertilisants : Fertiberia (100%) et Fertial (66%)
- Ferroalliages : Ferroatlantica (100%) et P.E.M (100%)
- Construction : OHL (49,6%)
- Promotion des infrastructures : OHL
- Services : OHL
- Préfabriqués : PACADAR (100%)
 - Immobilier : Torre Espacio (100%)

Le grupo Villar Mir est actif de façon permanente dans 56 pays, dont 13 avec siège permanent.

1.2- Présentation de l'actionnaire minoritaire

Le groupe ASMIDAL possède les compétences et l'expérience permettant de le situer comme un partenaire incontournable. Asmidal arrive largement à satisfaire les besoins de l'agriculture algérienne et à occuper une place importante en matière d'exportation hors hydrocarbures grâce à sa large gamme d'engrais de qualité.

Pour se développer et consolider sa position tant locale que régionale, Asmidal est à la recherche de partenaire susceptible d'apporter : la technologie, le savoir faire, l'apport financier.

Les filiales du groupe ASMIDAL :

- ASFERTRADE (100%)
- KIMIAL (45%)
- SOMIAS (45%)
- ISGA (17%)
- SGS (20%)
- FERTIAL (34%)

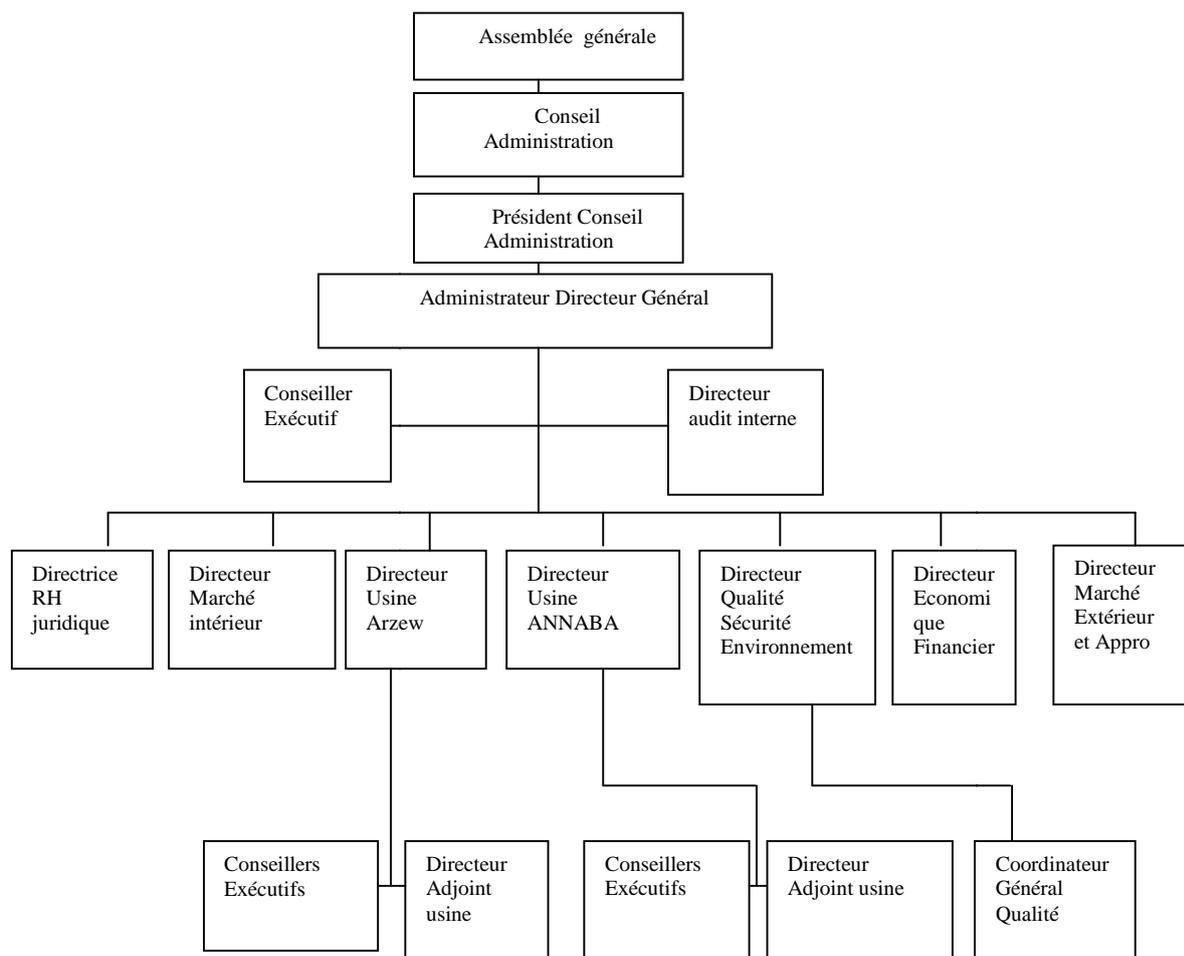
1.3- Présentation de la société des fertilisants d'Algérie (FERTIAL) :

Acteur national de premier plan de l'industrie pétrochimique, Fertial, est une société spécialisée dans la production et la commercialisation d'ammoniac, d'une large gamme d'engrais azotés et phosphatés.

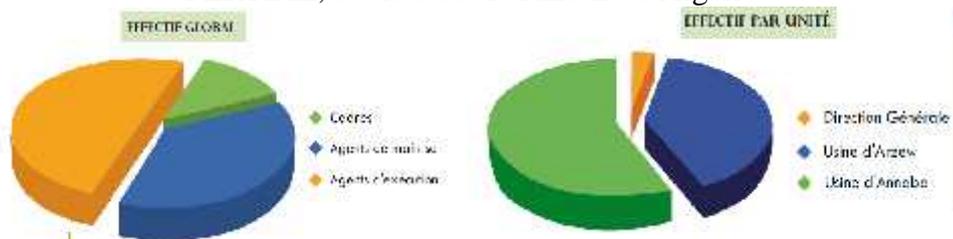
Après un investissement de plus de 170 millions de dollars ayant permis de rénover l'outil industriel, Fertial a gagné des parts de marché considérables tant à l'export que sur le marché intérieur.

- Organigramme de la société

Figure 1 : Organigramme FERTIAL SPA



FERTIAL, Société des Fertilisants d'Algérie

**2- Productions :**

L'outil de production, installé dans les sites industriels d'Annaba et d'Arzew, a une capacité annuelle d'un million de tonnes d'ammoniac.

Une partie de cette production est réutilisée pour la production d'une large gamme d'engrais azotés et phosphatés.

Après un investissement de plus de 170 millions de dollars ayant permis de rénover l'outil industriel, Fertial a gagné des parts de marché considérables tant à l'export que sur le marché intérieur.

Ainsi, ses exportations de l'ordre de 74% de sa production place Fertial comme leader dans le bassin méditerranéen et deuxième dans le monde arabe, derrière l'Arabie Saoudite.

Elle occupe par ailleurs une confortable septième place au niveau mondial.

Si à l'export Fertial est dans le peloton de tête des entreprises productrices d'ammoniac, sur le

marché intérieur elle n'est pas en reste, puisqu'elle est leader dans la production d'engrais fertilisants.

3- Etude de l'impact de la politique de promotion des IDE en Algérie sur les résultats de la société

3.1-Avantages accordés à FERTIAL par la législation algérienne

3.1.1-Les exonérations fiscales: l'état a accordé à FERTIAL une exonération du paiement de certains types de taxes, ces exemptions figurent dans la politique économique fixée par l'État pour la promotion de l'investissement, ses exonérations fiscales sont divisé en:

✓ Exonération permanente de la TVA pour les opérations générant des devises, lors de l'exportation de ses produits vers les marchés étrangers. Cette exonération est accordée et sous la condition de la soumission du document fiscale aux services de l'administration fiscale et la banque domiciliataire en Algérie.

✓ Exonération temporaires de la TVA, l'engrais azoté, Potassium, et les engrais composés, jusqu'au 31 Décembre 2014.

3.1.2-Procédures fiscales techniques : visent les procédures fiscales de nature technique, le traitement fiscal de certains aspects liés à l'entreprise, et l'implication soulevée par l'incitation fiscale permet une charge fiscale moindre.

✓ Relayer les pertes: dans les quatre années suivantes, dans les coûts de l'entreprise.

✓ Réinvestissement de bénéfices : à 80% du bénéfice réalisé dans le groupe.

✓ Réinvestissement de plus-value : Ferial renonce aux immobilisations après l'amortissement en totalité, la valeur comptable nette est égale à zéro, et la plus-value est le prix de la concession de ses immobilisations qui est inclus dans le compte de résultat.

✓ Réévaluation des investissements : principe de base qui est basée sur la valeur courante qui a commencé dès l'application du système de comptabilité financière (SCF). Cette méthode, qui permet de connaître la valeur réelle des actifs, et donc le bon calcul des amortissements.

3.2- Les avantages fiscaux accordés par l'ANDI :

L'avantage accordé a l'entreprise Ferial par le biais de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) dans le cadre de la réhabilitation et de réadaptation visant à améliorer sa position dans le contexte d'une politique économique concurrentielle.

Les avantages fiscaux accordés par l'ANDI sont répartis en deux phases:

- *Phase de réalisation :* d'une durée de trois (03) ans de 2007 à 2009

L'entreprise FERTIAL à bénéficier de :

✓ Exonération de la TVA leur permettant l'acquisition ou l'importation des équipements sans taxes ;

✓ Exemption de droits de douane, en ce qui concerne le matériel importé qui entrent directement dans la réalisation de l'investis-ement ;

✓ Exemption des droits d'inscription à l'égard des contrats constitutifs pour les entreprises, et les augmentations de capital ;

✓ Exonération de la taxe à l'égard de l'immobilier dédié à la production de biens immobiliers.

- *Phase d'exploitation :* d'une durée de cinq (05) ans de 2010 à 2014

✓ Exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, et que, pendant la phase d'exploitation, le pourcentage de l'exonération de l'IBS est de 22% les 03% sont redevables et ce durant les cinq ans.

✓ Exemption de la taxe sur l'activité professionnelle, qui est censé être imposée sur le chiffre d'affaires réalisé par la société, et ce pendant toute la phase d'exploitation (05 ans, peu importe chiffre d'affaires réalisé).

3.3-Analyse de l'évolution financière de l'entreprise FERTIAL :

La pérennité d'un investissement dépend de plusieurs paramètres dont la rentabilité, en effet elle intéresse tant le dirigeant que l'actionnaire, le premier souhaite que l'activité ou l'investissement soit performant et le second souhaite que les fonds investis dans l'entreprise

soient rémunérés. Afin d'approfondir ce concept, nous envisagerons donc principalement l'exploitation des résultats qui reflètent l'activité de la société, en utilisant les ratios qui permettent d'évaluer la rentabilité économique et financière de l'entreprise et par ricochet l'impact de la politique d'incitation et promotion de l'IDE, dont FERTIAL figure parmi ce type d'investissement.

Il est souhaitable de souligner que les informations qui résultent des calculs des ratios représentent cependant, des outils précieux d'analyse, interprétations valablement par comparaison avec ceux des entreprises du même secteur et par leur évolution sur plusieurs exercices (analyse dynamique).

3.3.1-Rentabilité économique et financière

✓ la rentabilité économique (R.E), mesure la performance économique de l'entreprise dans l'utilisation de l'ensemble de son capital (employé).

Tableau n°3 : ratios de rentabilité

Ratios	Années						
	Phase de réalisation		Phase d'exploitation				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
R .E= Résultat net / Actifs *100	22,31 %	06,78 %	19,87 %	35,90 %	31,83 %	09,05 %	13,72 %
R.F= Résultat net /capitaux propres *100	56,47 %	12,64 %	38,03 %	83,35 %	110,66 %	29,71 %	34,23 %

Source : élaboré par les chercheurs à partir des états financiers de l'entreprise Fertial

Formule N°2 : calcul de la rentabilité économique

$$R.E = \frac{\text{(Résultat exploitation - impôts sur les bénéfices)}}{\text{capitaux propres + dettes financières}}$$

✓ La Rentabilité financière (R.F)

Formule N°3 : calcul de la rentabilité financière

$$R.F = \frac{\text{(Résultat d'exploitation - impôts sur les bénéfices - intérêts versés aux dettes)}}{\text{capitaux propres}}$$

C'est-à-dire d'une autre manière :

$$R.F = \frac{\text{résultat net}}{\text{capitaux propres}}$$

Pour calculer la rentabilité financière, on rapporte le profit après paiement des impôts et versement des intérêts aux apporteurs de capitaux externe aux capitaux investis par les actionnaires et associés (capitaux propre).

La rentabilité financière mesure le taux de rendement des capitaux propres. On l'obtient en faisant le rapport du résultat net sur les capitaux propres.

Comme le tableau N°3 nous montre, le ratio de rentabilité économique (durant la phase de réalisation) a diminué de 22,31% en 2008 à 06,78% en 2009 et cela est dû à la fluctuation des prix de l'ammoniac dans les marchés, la période entre 2010 jusqu'à 2012 est l'une des meilleures années pour l'entreprise FERTIAL, avec l'augmentation de (R.E) de 19,87% en 2010 à 35,90% et 31,83% pour les années respectives 2011 et 2012 cela est dû d'une part à

la crise en Ukraine avec la République de la Russie en 2010, où l'Etat ukrainien a arrêté sa production d'ammoniac (ce dernier est considéré comme le premier exportateur d'ammoniac dans le monde), ce qui explique la hausse des prix de ces produits dans le marché mondial (Le cours de la tonne d'ammoniac s'est valorisé de 300%), d'autre part l'investissement de l'entreprise dans le cadre de la restructuration de 260 millions de dollars, ce qui a conduit à une augmentation du volume de la production .

En 2012, la rentabilité économique été de 31,83%, en 2013 elle a chuté à 09,05%, cela est du au conflit entre le groupe espagnol FERTIAL et le ministère de l'énergie algérien sur la baisse des livraisons de gaz naturel; matière première essentiel a la production, suite à la décision de l'Agence de Régulation des Hydrocarbures (ARH); de baisser le quota attribuer à FERTIAL, et la révision des prix du gaz au prix international.

En 2014, la rentabilité économique est passé à 17,32 % suite aux accords (FERTIAL – autorités Algérienne) sur les quantités nécessaires de gaz, d'où en constate l'augmentation du résultat net de l'entreprise avec la reprise de l'augmentation de la production.

Mêmes constats concernant la rentabilité financière (R.F).

En général le résultat satisfaisant de ces ratios nous ont permet de porter un jugement global, sur l'utilisation de l'ensemble des capitaux dont dispose l'usine FERTIAL, donc sur son bon fonctionnement.

3.3.2-Ratios de la valeur ajoutée :

▪ Frais personnels /Valeur Ajoutée *100 : ce ratio traduit l'efficacité des moyens humains mis en œuvre par l'entreprise, il indique l'importance des charges salariales dans la valeur ajoutée sa valeur dépend du degré d'automatisation et du secteur d'activité de l'entreprise, ce ratio doit être suivi attentivement, s'il diminue de façon notable, la structure de l'entreprise est à revoir ⁽¹¹⁾.

Tableau n°4 : Ratios de la valeur ajoutée

Ratios	Années						
	Phase de réalisation		Phase d'exploitation				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Frais personnels /Valeur Ajoutée *100	15,81 %	32,71 %	22,88 %	15,65 %	11,89 %	22,43 %	39,41 %
Taxes et Impôts /Valeur Ajoutée *100	00,64 %	02,15 %	01,42 %	00,98 %	03,54 %	03,86 %	07,14 %
Frais financiers /Valeur Ajoutée *100	01,85 %	04,53 %	03,72 %	02,63 %	02,19 %	02,94 %	03,08 %

Source : élaboré par les chercheurs à partir des états financiers de l'entreprise Ferial

Selon les résultats démontrés au tableau N° 4 on constate que les charges salariales ont augmenté de 15,81% en 2008 à 32,71% en 2009 et 22,88% en 2010, cela s'exprime par les augmentations des charges salariales accordés en faveur des travailleurs de FERTIAL, par contre, les deux années 2011 et 2012 ont connus une chute de 22,88% en 2010, à 15,65% et 11,89% respectivement, cela s'explique par la tendance à la hausse de la consommation mondiale d'ammoniac, une demande qui augmente de 3% par an, la fermeture de plusieurs usines à travers le monde du fait du prix élevé du gaz, élément essentiel dans la production de cette matière, et contrairement en Algérie avec une diminution des coûts de production, en plus des raisons cités ci-dessus concernant la rentabilité économique ou financière.

2013 et 2014 les ratios ont été estimés à 22,43% et 39,41% respectivement, en raison de la diminution de la valeur ajoutée résultant de la baisse des ventes et des coûts de production accrus (raisons précédentes mentionnées).

- *Taxes et Impôts / Valeur Ajoutée *100* : ce ratio permet de connaître dans quelle mesure les impôts interviennent dans la réalisation de la valeur ajoutée.
- *Frais financiers / Valeur Ajoutée *100* : ratio des charges financières par rapport à la valeur ajoutée. Il reflète le coût relatif des dettes de l'entreprise.

En 2008, les taxes et frais financiers ne couvrent que 00,64% et 01,85% de la valeur ajoutée, en 2014 elle a atteint 07,14% et 03,08% (taxes et frais), ces chiffres sont raisonnables, même très satisfaisants en raison de l'exemption de la société de certaines taxes et impôts offerts par l'Agence Nationale pour le Développement des Investissements (ANDI) durant les deux phases : Phase de réalisation, et Phase d'exploitation.

3.3.3- Ratio d'immobilisation de l'actif

Un des ratios de structure (qui mettent en rapport les éléments stables du Bilan et dont l'évolution traduit les mutations de la structure de l'entreprise).

Ratio d'immobilisation de l'actif= Immobilisations brutes / Actif total

Il met en évidence la sur-immobilisation ou la sous-immobilisation de l'actif. Variable selon les secteurs, il est relativement faible dans les entreprises commerciales car elles ont peu d'immobilisations.

Tableau n°5 : Ratio d'immobilisation de l'actif

Ratios	Années						
	Phase de réalisation		Phase d'exploitation				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Immobilisations / Actifs*100	35,63 %	50,49 %	57,99 %	52,93 %	33,05 %	34,55 %	46,12 %
Taux de croissance Par rapport à l'année précédente	—	14,86 %	07,50 %	(05,06%)	(19,88%)	01,50 %	11,57 %
Taux de croissance Par rapport à l'année de référence (2008)	—	14,86 %	22,36 %	17,30 %	(02,58%)	(01,08%)	09,49 %

Source : élaboré par les chercheurs à partir des états financiers de l'entreprise Fertial

D'après le tableau n°5 ci-dessus, il est clair que les immobilisations continuent de croître et cela par rapport à l'année de référence (2008), phase de réalisation, passant de 35,63 % à 50,49% et 57,99% en 2010, soit une croissance respective de 14,86% et 22,36%, cela s'explique par les achats de nouveaux équipements dans le cadre du processus de réhabilitation mené par FERTIAL d'une part, et d'autre part le respect de l'entreprise des termes de l'accord engagé avec l'Etat Algérien.

L'année 2011, une faible diminution d'un taux de moins de 05,06%, par contre en 2012; une baisse sensible de (19,88%) causée par l'augmentation de la trésorerie provenant des paiements des clients, ainsi que le remboursement de ces derniers de l'ensemble de leurs dettes.

L'année 2014, en constate un taux de 46,12% c'est-à-dire une croissance de 11,57%, et cela avec l'augmentation de la production et la résolution du problème qui existait entre l'Agence de Régulation des Hydrocarbures (ARH) et Fertial qui a causé un léger freinage du processus d'investissement de la part de cette dernière .

À cet effet, en dépit des mesures employées par l'état en matière d'attractivité et d'incitation à l'investissement, l'impact des politiques de promotion sur les investisseurs étrangers en Algérie reste marginal dans la mesure où plusieurs composantes de cette dernière sont considérées comme des éléments, tels que bureaucratie et lenteurs administratives, qui nécessitent des ajustements et des améliorations.

La stabilité du cadre institutionnel qui régit l'investissement constitue une garantie pour les opérateurs étrangers et un paramètre important dans leur choix du pays d'accueil.

Conclusion :

En conclusion, à travers le cas FERTIAL, le problème qui se pose pour l'Algérie est beaucoup plus profond et interpelle toute la politique socio-économique, qui atténue l'effet amont des investissements, la décision d'investir est généralement prise en fonction de l'importance de la sécurité juridique et de l'inexistence ou du moins de la faible probabilité du risque.

En effet, d'après les données collectées durant notre recherche au sein de l'entreprise FERTIAL Annaba, il a été constaté que les variables institutionnelles sont toutes aussi importantes que les variables économiques dans l'attractivité des IDE. Dans notre cas, le partenaire espagnol a su gérer l'entreprise et ce par rapport aux résultats financiers obtenus et la qualité de production et l'amélioration des conditions de travail depuis 2005 jusqu'à nos jours.

A ce titre, la remise en cause perpétuelle des règles qui encadrent l'investissement et la rapidité avec laquelle les lois sont promulguées en Algérie décourage les opérateurs étrangers et dont le nouveau cadre restrictif durcit les procédures et renforce la bureaucratie.

En effet avec la réduction des livraisons de gaz naturel en 2013 par décision de l'Agence de Régulation des Hydrocarbures (ARH), qui a ordonné une baisse de 30% des livraisons de gaz naturel aux deux complexes d'Arzew et Annaba, la construction d'une nouvelle usine d'ammoniac sur le site d'Arzew a été bloquée par les autorités algériennes au moment où des projets venus plus tard dans la même filière ont été autorisés, laisse aux autres investisseurs étrangers à réfléchir sur l'avenir de la politique et le climat d'investissement en Algérie !!!

Références bibliographiques :

- 1-OCDE, définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux (troisième édition),2007 .version numérique disponible au site :[http:// www.oecd-def-fdi-3rd édition-Fr/](http://www.oecd-def-fdi-3rd édition-Fr/)
- 2-FMI, Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure global, IVème édition, 2009, p 106. Version numérique disponible au site : [http:// www.imf.org/external/french](http://www.imf.org/external/french)
- 3-Lawrence G et Col, investissement et marchés financiers, Pearson édition, France, 2005, p 3.
- 4-Bettahar R : Le partenariat et la relance des investissements, Edition Bettahar, Alger, 1992, p62.
- 5-OCDE, op ,cité ,P50
- 6- Attractivité d'un territoire : <https://fr.wikipedia.org/wiki/> (consulté le 09/06/2015 à 22 :04)
- 7-Hind O, la politique de promotion et d'attraction de l'investissement direct étranger en Algérie, thèse de doctorat, université de paris 3, 2015,PP 85-86.
- 8-Guide fiscal de l'investisseur, ministère des finances, direction générale des impôts, édition 2015.version numérique disponible au site :[http:// www.mfdgi.gov.dz/.../guides_fiscaux/guide](http://www.mfdgi.gov.dz/.../guides_fiscaux/guide)
- 9-ANDI,<http://www.andi.dz/index.php/ar/guichet-unique/presentation> (11/06/2015 à 23 :43)
- 10-Fertial News ,45 ans d'histoire, Magazine édité par Fertial n°32, septembre 2012, p3.
- 11-Charles V et Bruno D, interpréter les comptes annuels, analyse par la méthode des ratios, site :[http:// www.ibr-ire.be/](http://www.ibr-ire.be/) (consulté le 03/10/2015 à 12h07).